

**FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITE DE MONTPELLIER**



**SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CONVENTION
EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

**MASTER 1
Droit européen
Droit des personnes et de la famille
Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines
Droit privé général
Droit public – parcours Droit administratif
Droit public – parcours Droit constitutionnel
Justice, procès et procédures**

Année universitaire 2023-2024

Caroline Picheral
caroline.picheral@umontpellier.fr

PLAN DU COURS

INTRODUCTION

TITRE 1 – LA NATURE DU SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CEDH

CHAPITRE 1. LA SINGULARITE DE LA CONVENTION

SECTION 1. L'OBJET DE LA CONVENTION

§ 1 - La reconnaissance de droits « fondamentaux » (hors programme examen)

- A. La dimension subjective
 - 1. *L'essence des droits reconnus*
 - 2. *L'augmentation des droits reconnus*
 - 3. *La gradation entre les droits reconnus*
- B. La dimension objective
 - 1. *L'affirmation du respect des droits individuels comme valeur commune*
 - 2. *La vivification du contenu des droits individuels par des valeurs communes*

§ 2 – L'organisation d'un contrôle « externe » (hors programme examen sans TD)

- A. Le système originaire
- B. Le protocole modificatif n° 11
- C. L'engorgement de la Cour
 - 1. *Les protocoles modificatifs n° 14 et 15*
 - 2. *Le processus d'Interlaken*

SECTION 2. LA PORTEE DE LA CONVENTION

§ 1 – Des rapports dialectiques avec la souveraineté des Etats

- A. La dénonciation de la Convention
- B. Les réserves à la Convention

§ 2 – Une emprise évolutive sur les systèmes juridiques nationaux

- A. L'incorporation de la Convention en droit interne
- B. Le renouvellement des obligations des Etats sous l'effet de l'interprétation juridictionnelle
- C. ~~La « procéduralisation » du contrôle européen sous l'effet du principe de subsidiarité (survolé en cours hors programme examen)~~

CHAPITRE 2. LES FONCTIONS DE LA COUR

SECTION 1. LA DISTRIBUTION DES FONCTIONS AU SEIN DE LA COUR

§ 1 – La composition et les services de la Cour (hors programme examen)

- A. Les juges
- B. Le greffe

§ 2 – Les formations de la Cour (hors programme examen)

- A. Les formations ordinaires de filtrage et de jugement
 - 1. *La formation à juge unique*
 - 2. *Les comités de trois juges*
 - 3. *Les chambres*
- B. La Grande chambre
 - 1. *La dualité des modes d'intervention de la Grande chambre*
 - 2. *Le régime spécifique du renvoi à la Grande chambre*

SECTION 2. LA DIFFERENCIATION DES FONCTIONS ATTRIBUEES A LA COUR

§ 1 – Le renouvellement de la fonction consultative

- A. La philosophie spécifique des demandes d'avis par les juridictions nationales
 - 1. *La spécificité du Protocole additionnel n° 16 par rapport à l'article 47 CEDH*
 - 2. *La spécificité du Protocole additionnel n° 16 par rapport à l'article 267 TFUE*
- B. Le fonctionnement des demandes d'avis par les juridictions nationales
 - 1. *Le champ d'application ratione personae de la procédure*
 - 2. *Le champ d'application ratione materiae de la procédure*
- C. La portée des avis rendus sur demande des juridictions nationales
 - 1. *Une portée ambivalente à l'égard des autorités nationales*
 - 2. *Une portée ambiguë sur le droit de recours individuel*

§ 2 – La prépondérance de la fonction contentieuse

- A. Les requêtes interétatiques
 - 1. *Le schéma théorique des requêtes interétatiques*
 - 2. *L'exercice pratique des recours interétatiques (hors programme examen)*
- B. Les requêtes individuelles
 - 1. *La nature subjective du droit de recours*
 - a) *Le rejet de l'actio popularis*
 - b) *La perte possible de la qualité de victime*
 - c) *L'impact du décès du requérant en cours de procédure*
 - 2. *La dimension substantielle du droit de recours (hors programme examen)*
- C. Les demandes de mesures provisoires
 - 1. *La portée des indications de la Cour*
 - 2. *Le champ d'application du mécanisme*

SECTION 3. LA SUBSIDIARITE DU CONTROLE EXERCE PAR LA COUR

§ 1 – La priorité des recours devant les juges nationaux

- A. L'économie générale de l'obligation d'épuisement préalable des recours internes (art. 35 CEDH)
- B. La conception flexible de l'obligation d'épuisement préalable des recours internes
 - 1. *Le contrôle de l'épuisement des voies de droit et l'exigence d'effectivité*
 - a) *La limitation de l'obligation à l'usage normal des recours disponibles*
 - b) *La limitation de l'obligation aux « recours utiles, adéquats, efficaces »*

2. *Le contrôle de l'épuisement des griefs et la théorie de l'invocation en substance*
- C. La neutralisation possible de l'obligation d'épuisement préalable des recours internes
 1. *L'inapplicabilité de principe* (la notion de pratiques administratives)
 2. *Les exemptions d'espèce*

§ 2 – L'activation de la phase européenne

- A. Le délai de recours devant la Cour européenne
 1. *Les règles de calcul du délai*
 - a) La détermination du *dies a quo* et la notion de « décision interne définitive »
 - b) Les modalités de computation du délai et la détermination du *dies ad quem*
 2. **Les contraintes de délai applicables aux situations continues (hors programme examen)**
 - a) *La spécificité des situations continues*
 - b) *Le devoir de diligence du requérant*
- B. La gestion des requêtes avant communication **(hors programme examen)**
 1. *La politique de priorisation des affaires*
 2. *La politique de filtrage des requêtes*
- C. La procédure consécutive à la communication de la requête **(hors programme examen)**

TITRE 2 – LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CEDH

CHAPITRE 1. L'EXAMEN DE LA RECEVABILITE

SECTION 1. LA QUESTION GENERALE DE LA COMPETENCE DE LA COUR

- A. **§ 1 – Les critères de la compétence de la Cour (hors programme examen sans TD)**
- A. La compétence *ratione materiae*
- B. La compétence *ratione personae*
- C. La compétence *ratione loci*

§ 2 – Le fondement de la responsabilité de l'Etat

- A. La dimension essentiellement territoriale de la « juridiction » de l'Etat
- B. La portée exceptionnellement extraterritoriale de la « juridiction » de l'Etat
 1. *La conception spatiale de la juridiction extraterritoriale*
 2. *La conception personnelle de la juridiction extraterritoriale*
 - a) Un critère dominant : le recours à la force ou à la contrainte par des agents de l'Etat opérant hors du territoire
 - b) Un critères recadré : les actes ou les omissions des représentants diplomatiques ou consulaires
 - c) Des critères fragmentaires : la nationalité et l'initiation de procédures internes sur les faits extra-territoriaux

§ 3 – La problématique de la responsabilité de l'Etat en qualité de membre d'une organisation internationale

- A. Les principes généraux
- B. La compétence de la Cour à l'égard de la mise en œuvre du droit UE
 1. *Le sens et les bases de la présomption Bosphorus*
 2. *La mise en œuvre de la présomption Bosphorus*
 - a) Le dédoublement des conditions d'application de la présomption
 - b) La redéfinition du critère de renversement de la présomption face au principe UE de confiance mutuelle
- C. La compétence de la Cour à l'égard de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (**hors programme examen**)
 1. *Le contentieux des opérations militaires*
 2. *Le contentieux des sanctions ciblées*

SECTION 2. LES CONDITIONS SPECIFIQUES AUX REQUETES INDIVIDUELLES

§ 1 – La question centrale de la qualité et l'intérêt à agir du requérant

- A. Les titulaires du droit de recours individuel
- B. L'appréciation de la qualité de « victime »
 1. *Les caractéristiques de la notion de « victime »*
 2. *L'extensivité de la notion de « victime potentielle »*
 3. *Les frontières de la notion de « victime indirecte »*
- C. La déconnexion exceptionnelle des notions de requérant et de victime
 1. *La qualité des proches à porter une requête au nom de la victime*
 2. *La qualité des associations à porter une requête au nom de la victime*

§ 2 – Les motifs d'irrecevabilité tenant au fond de la requête

- A. L'irrecevabilité des griefs manifestement mal fondés
- B. L'irrecevabilité pour absence de préjudice important
 1. *L'appréciation du seuil de gravité requis*
 2. *L'interprétation de la réserve tenant au respect des droits de l'homme*

CHAPITRE 2. LE JUGEMENT DU FOND

SECTION 1. LA TYPOLOGIE DES ARRETS DE LA COUR

§ 1 – Arrêts de radiation et revalorisation des modes extra-judiciaires de règlement des litiges ((hors programme examen)

- A. Radiation en cas de règlement amiable
- B. Radiation sur la base d'une déclaration unilatérale

§ 2 – Arrêts de violation et octroi de la satisfaction équitable

- A. Le fonctionnement du contentieux indemnitaire
 1. *Les conditions de la réparation*
 2. *La contingence de la réparation*
- B. La place du contentieux indemnitaire

§ 3 – Arrêts-pilotes et traitement des problèmes systémiques

- A. La logique générale de la procédure
- B. Les conditions d'application de la procédure

SECTION 2. LA PORTEE DES ARRETS DE LA COUR

§ 1 – L'autorité des arrêts de la Cour

- B. La force obligatoire du jugement
 - 1. *Le relativité de la chose jugée*
 - 2. *Le principe directeur de la restitutio in integrum*
- C. L'autorité interprétative de la jurisprudence
 - 1. *Les fondements de l'autorité interprétative*
 - 2. *La réception de l'autorité interprétative*

§ 2 – L'exécution des arrêts de la Cour (hors programme examen sans TD)

- A. Le principe relatif du choix des moyens
- B. L'indication de mesures d'exécution
 - 1. *L'indication de mesures individuelles*
 - 2. *L'indication de mesures générales*
- C. Le rôle de la Cour dans le contrôle de l'exécution de l'arrêt
 - 1. *La procédure de recours en manquement*
 - 2. *L'examen des nouveaux problèmes suscités par l'exécution de l'arrêt*
 - 3. *Le suivi impliqué par la procédure d'arrêt-pilote*

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux:

(L.) BURGORGUE-LARSEN, *La Convention européenne des droits de l'homme*, LGDJ, 3^{ème} éd., 2019.

(C.) GAUTHIER, (S.) PLATON et (D.) SZYMCZAK, *Droits européens des droits de l'homme*, Sirey, 2016.

(F.) KRENC, *Une Convention et une Cour pour les droits fondamentaux, la démocratie et l'Etat de droit en Europe*, Anthémis-Némésis, Bruxelles, 2023.

(J.-P.) MARGUENAUD, *La Cour européenne des droits de l'homme*, Dalloz, Coll. « Connaissance du droit », 7^{ème} éd., 2016.

(L.-E.) PETITI, (E.) DECAUX et (P.-H.) IMBERT, *La Convention européenne des droits de l'homme. Commentaire article par article*, Economica, 2^{ème} éd., 1999.

(J.-F.) RENUCCI, *Droit européen des droits de l'homme*, LGDJ, 8^{ème} éd., 2019.

(F.) SUDRE, (L.) MILANO et (H.) SURREL, *Droit européen et international des droits de l'homme*, PUF, Coll. « Droit fondamental », 15^{ème} éd., 2021.

(J.) VELU et (R.) ERGEC, *La Convention européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2^{ème} éd., 2014.

Jurisprudence de la Cour

(V.) BERGER, *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Sirey, 13^e éd., 2014.

(F.) SUDRE , (J.) ANDRIANTSIMBAZOVINA , (G.) GONZALEZ, (A.) GOUTTENOIRE, (F.) MARCHADIER, (J.-P.) MARGUENAUD , (L.) MILANO, (A.) SCHAHMANECHE, (H.) SURREL et (D.) SZYMCZAK, *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*, PUF, Thémis, 9^e éd., 2019.

Chroniques de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

La semaine juridique - JCP G (depuis 1993) sous la dir. de Fr. Sudre

La revue des droits et libertés fondamentaux (RDLF) - « Évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » par Caroline Boiteux-Picheral, T. Larrouturou et M. Afroukh : www.revuedlf.com/cedh/

Revue de droit public (depuis 1999) sous la dir. (actuelle) de L. Milano et H. Surrel

Revue trimestrielle de droit civil (depuis 1996) sous la dir. de J.-P. Marguénaud

Les arrêts de la Cour sont disponibles sur le site Internet : **echr.coe.int (base de données Hudoc)**
